

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 01902

Numéro SIREN : 552 044 992

Nom ou dénomination : POMONA

Ce dépôt a été enregistré le 20/05/2023 sous le numéro de dépôt 20119

POMONA
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 6.567.380 €
3, avenue du Docteur Ténine – 92160 ANTONY
552 044 992 RCS NANTERRE

Extrait de
DELIBERATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
EN DATE DU 14 FEVRIER 2023

Le 14 février 2023, à 14h30, les Membres du Conseil de Surveillance de la Société POMONA, se sont réunis au siège, sur convocation, qui leur en a été faite par Monsieur le Président du Conseil de Surveillance, par courriel en date du 3 février 2023.

Ont assisté à ce Conseil :

- Monsieur Jean-Baptiste DEWAVRIN, Président
- Monsieur Philippe BARBIER, Vice-Président,
- Monsieur Olivier BENOIST
- Madame Carole DEWAVRIN
- Monsieur Hugues DEWAVRIN
- Monsieur Patrick DEWAVRIN
- Monsieur Samuel DEWAVRIN
- Madame Laure HAUSEUX
- Madame Constance LUPINACCI-DEWAVRIN
- Madame Laura MITTERRAND
- Madame Jacqueline FOUCARD, Elue représentant du CSEC
- Madame Nathalie DAHAN, Membre représentant les salariés du Groupe
- Monsieur Damien MARCUCETTI, Membre représentant les salariés

Monsieur Bruno MANTOVANI, Membre représentant les salariés actionnaires, absent et excusé.

La majorité des membres étant présents ou représentés, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Gérard HIGUINEN, Censeur, dûment convoqué, assiste à la réunion.

Monsieur Eric DUMONT, Président du Directoire, assiste à la réunion.

Monsieur Jacques-Olivier BOUDIN est désigné comme Secrétaire pour la présente réunion.

Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour qui est le suivant :

-
1. Nomination d'un nouveau Membre du CS représentant les salariés
 2. Election du Président du Conseil de surveillance
-

Il est rappelé au Conseil que Monsieur Nabil GUETARI a démissionné de son mandat de membre du Conseil représentant les salariés le 20 septembre 2022.

Il est indiqué que, conformément aux dispositions du Code de commerce et aux statuts de la Société, le Comité Social et Economique Central (CSEC) de la société a procédé le 9 février 2023 à la désignation d'un nouveau membre du Conseil représentant les salariés.

Le Comité Central d'Entreprise a désigné en qualité de Membre du Conseil de surveillance représentant les salariés du groupe :

Monsieur Damien MARCUCETTI, de nationalité française, né le 9 novembre 1987 à TOURS (37) et domicilié dans cette même ville, 2 allée de Choissille.

Monsieur MARCUCETTI, qui a une ancienneté dans la société de près de 3 ans et occupe les fonctions salariées d'Adjoint du Responsable & Financier (ARAF) de la succursale CENTRE de la Branche PassionFroid de PARÇAY-MESLAY (37), remplit les conditions légales et réglementaires pour l'exercice de ce mandat.

Conformément aux statuts de la Société, le mandat de Monsieur MARCUCETTI expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue au cours de la deuxième année suivant celle de sa nomination, à savoir à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes au 30 septembre 2024.

Monsieur MARCUCETTI se verra proposer pour l'exercice de son mandat une formation adaptée aux modalités suivantes :

- des sessions internes assurées par la Direction Juridique & Conformité sur le rôle et fonctionnement du Conseil de surveillance,
- des sessions extérieures sur les données de base comptables et financières, formation qui serait dispensée par un Organisme de Formation de premier rang, tel que FIRST FINANCE, 7 rue Beaujon - 75008 PARIS,
- des sessions internes d'approfondissement assurées par la Direction des Opérations financières des données de base acquises en matière comptable et financière.

Il est rappelé que le temps consacré par Monsieur MARCUCETTI à l'exercice de son mandat, comme à sa formation, sera considéré comme temps de travail et rémunéré comme tel par la société à l'échéance normale.

Le Conseil prend acte de cette nouvelle désignation et décide conformément aux dispositions du code de commerce que Monsieur MARCUCETTI disposera pour l'exercice de son mandat d'un temps de préparation de 15 heures par réunion du Conseil de surveillance.

Il donne tous pouvoirs au Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Il est rappelé qu'au cours de l'Assemblée Générale annuelle qui vient de se tenir, il a été procédé au renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Jean-Baptiste DEWAVRIN pour une durée devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 30 septembre 2026.

Monsieur Jean-Baptiste DEWAVRIN, ayant été nommé en 2019 Président du Conseil de surveillance pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, il y a donc lieu de se prononcer sur son renouvellement dans les fonctions de Président du Conseil de surveillance.

Le Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions de l'article L. 225-81 al.1 du Code de commerce et après en avoir délibéré, reconduit Monsieur Jean-Baptiste DEWAVRIN dans ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance, pour la durée de son mandat de membre du Conseil, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 30 septembre 2026.

Monsieur Jean-Baptiste DEWAVRIN continuera à percevoir sa rémunération annuelle actuelle et à bénéficier de la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

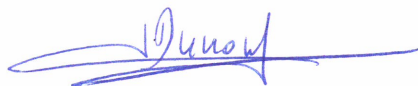
Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

* *
*

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et un Membre du Conseil.

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le 2 mai 2023

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dumont', with a long horizontal stroke extending to the right.

Eric DUMONT
Président du Directoire